

Yao Assogba

Professeur en travail social, Université du Québec en Outaouais

(2009)

Les diasporas africaines, substituts à l'État social ou agents de développement ?

Un document produit en version numérique par Diane Brunet, bénévole,
Diane Brunet, bénévole, guide, Musée de La Pulperie, Chicoutimi

Courriel: Brunet_diane@hotmail.com

[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par [Diane Brunet](#), bénévole, guide, retraité du Musée de La Pulperie, Chicoutimi
à partir du livre de :

Yao Assogba

Les diasporas africaines, substituts à l'État social ou agents de développement ?

Université du Québec en Outaouais : Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT-UQO) ; Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (DRDC) ; Centre d'études et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), 2009, 11 pp. Collection : Innovation sociale et développement des collectivités, no 26.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 14 août 2008 de diffuser toutes ses publications dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Yao.Assogba@uqo.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 28 juin 2013 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Yao Assogba

Professeur en travail social, Université du Québec en Outaouais

Les diasporas africaines, substituts à l'État social ou agents de développement ?.



Université du Québec en Outaouais : Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT-UQO) ; Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (DRDC) ; Centre d'études et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), 2009, 11 pp. Collection : Innovation sociale et développement des collectivités, no 26.

[i]

Table des matières

AVANT-PROPOS [ii]

1. DÉFINITIONS

- 1.1. État social [1]
- 1.2. Diaspora [2]

II. TYPES DE RESSOURCES DE LA DIASPORA AFRICAINE VERS LE PAYS D'ORIGINE [2]

- 2.1. Type I. Diasporas africaines *homo donator* d'État social informel ou populaire. [2]
- 2.2. Type II. Diasporas africaines *homo oeconomicus*. [3]
- 2.3. Type III. Diasporas africaines *homo scientifucus* et *homo technicus* (S&T). [4]
 - 2.3.1. Bref historique des rapports Diasporas S&T et pays d'origine. [4]
 - 2.3.2. Diasporas S&T et mondialisation. [4]
 - 2.3.3. Diasporas S&T d'Asie. [5]
 - 2.3.4. Diasporas S&T d'Afrique. [5]

- 2.4. TYPE IV. Diasporas africaines *homo politicus (democratus)* . [6]

III. DIASPORAS AFRICAINES HOMO DEVELOPPEMENTUS. [7]

- 3.1. Canalisation et rationalisation des ressources des diasporas homo donator. [7]
- 3.2. Canalisation et rationalisation des ressources des diasporas homo oeconomicus. [8]
- 3.3. Canalisation et rationalisation des ressources des diasporas homo scientifucus-technocus (S&T) . [8]
- 3.4. Canalisation et rationalisation des ressources des diasporas africaines homo politicus (démocratiques) . [8]

EN GUISE DE CONCLUSION [9]

Bibliographie [10]

Revue et magazine [11]

**Les diasporas africaines, substituts à l'État social
ou agents de développement ?.**

Note sur l'auteur

[Retour à la table des matières](#)

Yao Assogba est sociologue et professeur au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il œuvre au sein de l'Alliance de recherche université-communauté / Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC), spécifiquement dans l'axe 1- Développement social des communautés. Monsieur Assogba est aussi membre du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS). Ses domaines de spécialisation et d'expertise sont l'insertion socioprofessionnelle et la migration des jeunes, le développement communautaire en Afrique et au Québec, le développement international et la méthodologie de la recherche en sciences sociales.

[ii]

**Les diasporas africaines, substituts à l'État social
ou agents de développement ?.**

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

La Conférence internationale *Initiatives des communautés et État social au Nord et au Sud, les défis de la prochaine décennie* s'est avérée un franc succès ! Elle aura réuni 414 personnes, 16 pays dont 12 du Sud et 10 régions du Québec, l'Ontario francophone et l'Acadie. On y trouvait pour les deux tiers d'entre eux des représentants, dirigeants et militants d'organisations d'agriculteurs, de travailleurs, du mouvement coopératif et du mouvement des femmes de même que divers réseaux ou organisations de coopération internationale, l'autre tiers étant des étudiants et des jeunes. Une réussite grâce à nos invités internationaux de quatre continents et de tous les horizons (paysan, coopératif, femmes, de travailleurs, ONG, gouvernements locaux engagés dans des jumelages ...) et une réussite en raison de la qualité des échanges entre participants. Une conférence marquée par la réflexion, le débat, la discussion collective et le dialogue interculturel.

Un événement qui a croisé les connaissances des chercheurs et le savoir professionnel des dirigeants de mouvements sociaux et des intervenants en développement des communautés. La Conférence aura sans doute contribué à faire avancer la solidarité internationale entre mouvements sociaux du Nord et mouvements sociaux du Sud par une meilleure connaissance des enjeux actuels de la planète, par une plus

grande clarté de nos visées stratégiques de refondation d'États sociaux, par l'invention de formes plus appropriées de coopération entre organisations du Nord et organisations du Sud. Une réflexion critique liée à l'avancement d'une mondialisation équitable !

Pour la suite des choses, nous vous invitons donc à prendre connaissance, par cette série de cahiers, à certains des échanges qui ont eu lieu ces 24 et 25 septembre 2008. Nous vous invitons aussi à visiter nos sites de recherche et le carnet (blogue) du titulaire de la CRDC qui porte sur l'actualité québécoise et internationale

www.uqo.ca/ries2001

www.uqo.ca/observer

<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/>

Louis Favreau

[1]

Les diasporas africaines, substituts à l'État social ou agents de développement ?.

[Retour à la table des matières](#)

Aujourd'hui, dans la recherche de solutions alternatives qui seraient gagnantes pour l'Afrique, théoriciens et praticiens prennent en considération la variable « diasporas » dans la problématique du développement du continent. Historiquement et dans les faits, les diasporas africaines transfèrent (ou peuvent transférer) quatre types de ressources dans leur pays d'origine : 1) des ressources financières et matérielles pour la survie ou la vie des familles ; 2) des ressources destinées à la mise en œuvre des projets de développement des collectivités locales (construction d'écoles, de centres de santé, de puits, création d'entreprises ; 3) des ressources scientifiques et techniques (S&T) ; 4) une participation à la vie politique de la nation.

On peut alors se poser deux questions principales : 1) quel est le poids relatif actuel de chacune de ces ressources dans les transformations sociales et éthiques qui s'opèrent dans toute société humaine pour l'amélioration des conditions de vie, l'émancipation des personnes et des collectivités, la répartition équitable de la richesse nationale, la justice sociale et la liberté, etc. ? 2) à quelles conditions ce potentiel gigantesque de ressources des diasporas africaines peut-il contribuer efficacement à ces transformations sociétales historiques, c'est-à-dire au développement de leur pays d'origine ?

Le texte comprend trois principales parties. La première présente une définition des notions-clés d'État social et de diaspora. La seconde partie étudie chacun des quatre types de ressources diasporiques et la troisième analyse les conditions dans lesquelles les diasporas pourraient contribuer plus efficacement au développement de l'Afrique.

[1]

**Les diasporas africaines, substituts à l'État social
ou agents de développement ?.**

I

DÉFINITIONS

1.1. État social

[Retour à la table des matières](#)

Le vocable État-Providence est la métaphore de la « divine providence » pour désigner l'État qui, à la fin du XIX^{ème} siècle, a commencé à mettre en place des mesures qui garantissaient les droits et politiques aux personnes et familles, aux corps professionnels et aux syndicats. Ce « nouveau » rôle que l'État joue dans les sociétés industrielles (modernes) a une historicité. Il est le résultat de la pensée de philosophes, économistes, sociologues et des luttes des mouvements syndicaux pour la redistribution équitable des richesses de l'Europe industrielle et démocratique. Cette redistribution a un impact social, d'où l'appellation État social.

L'État social est donc une notion sociologique pour désigner la mise en place par l'État de divers services publics (systèmes universels d'assurance-maladie, salaires, allocations de protection sociale...) grâce à son rôle dans le développement de l'économie, de l'emploi et de la redistribution de la richesse collective. L'État social parvient à l'ensemble de ces éléments par des mécanismes (impôt-citoyen et une fiscalité obtenue sur un financement librement consenti par les citoyens) qui permettent à l'État d'offrir aux citoyens des services collectifs de type public, communautaire (ou associatif » et privé dans différents

secteurs de la société : santé, éducation, travail, emploi, logement, transport, infrastructures d'assainissement, justice, services sociaux, etc. ¹

Au Nord, l'État social a pris sa vitesse de croisière à la fin de deuxième guerre mondiale et a atteint son apogée à la fin des années 1970 et au début des années 1980 avec la montée et la mondialisation de l'économie de marché. Dès [2] lors l'État social s'est trouvé en crise et les conséquences de celle-ci sont : le chômage, la précarité de l'emploi, l'exclusion des pans entiers de la population, etc. Dans les pays du Sud en général et l'Afrique en particulier où les mécanismes politiques, socioéconomiques et fiscaux sont déficients, l'État social est très peu un acteur de développement. Par ailleurs, l'aide publique au développement qui permet aux États de palier à ce « sous-développement » a subi les conséquences négatives (privatisation des institutions publiques, parapubliques, suppression du financement des politiques sociales, chômage, précarité d'emploi, exclusion sociale) des programmes ajustements structurels institués par les bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale et le FMI. En réponse à ces crises, les communautés locales au Nord et au Sud prennent des initiatives de pratiques sociales inédites ou sont artisans d'innovations sociales (Favreau et Fall, 2005) ; Rouillé d'Orfeuil, 2002 ; Defourny, Develterre et Fonteneau, 1999).

1.2. Diaspora

[Retour à la table des matières](#)

Le mot *diaspora*, qui signifie dispersion, vient du grec *sporo* qui veut dire "graine" ou *speira* "semmer". À l'origine, le terme était utilisé pour embrasser "la dispersion des établissements helléniques autour de la Méditerranée depuis des temps anciens (Gaillard et Gaillard, 1998). En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne plus particulièrement, nous entendons par diasporas africaines ou les Africains de la

¹ Favreau, L. (2008). Texte d'ouverture de la Conférence internationale « Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et Nord. Les défis de la prochaine décennie », Université du Québec en Outaouais, 24 et 25 septembre.

diaspora, les communautés des différents pays d'Afrique noire installées en Europe, aux États-Unis, au Canada, dans les Antilles, aux Caraïbes et dans une certaine mesure dans des pays du sous-continent autres que leur pays d'origine et qui y travaillent, vivent ou survivent tant bien que mal (Doucet et Favreau, 2006, Assogba, 2002).

Considérée durant les années 1960 comme nuisible au développement des pays d'Afrique, l'émigration de leurs ressortissants est maintenant vue sous un angle plus positif à partir du moment où on a pris conscience que les émigrants pouvaient représenter, au moins potentiellement, des diasporas mobilisables au profit de leur pays d'origine. De manière générale, en tant qu'émigré, l'Africain, à l'instar des autres peuples d'émigrés, a développé ce qu'on peut appeler "la culture d'émigré" dont les valeurs fondamentales sont : l'importance de la communauté d'appartenance, ambitions saines de réussite pour soi-même et pour sa progéniture, valorisation de l'éducation, propension à l'épargne, esprit de sacrifice, débrouillardise, esprit d'initiative, etc. (De Rochebrune, 1996). La diaspora représente un flux et un reflux de forces économiques, politiques, sociales et culturelles potentielles pour leur pays d'origine et leur pays d'accueil.

[2]

**Les diasporas africaines, substituts à l'État social
ou agents de développement ?.**

II

TYPES DE RESSOURCES DE LA DIASPORA AFRICAINE VERS LE PAYS D'ORIGINE

Nous avons distingué quatre types de ressources diasporiques vers l'Afrique.

2.1. Type I

**Diasporas africaines *homo donator* d'État
social informel ou populaire**

[Retour à la table des matières](#)

Le type 1 est caractéristique des sociétés à faible ou nul État social, ce qui est la situation de la plupart des États africains post-coloniaux correspond aux transferts de fonds destinés à la consommation familiale des bénéficiaires et dont les dépenses sont consacrées à l'alimentation, la santé, l'éducation et les dépenses liées aux cérémonies religieuses et collectives. Les ménages bénéficiaires concernent 60% à 85% selon le pays. La proportion est plus élevée dans les familles les plus pauvres. La Banque africaine de développement (BAD, 2008)

vient de publier un rapport d'enquêtes sur le rôle socio-économique des diasporas africaines dans le développement de leur pays d'origine et plus largement de l'Afrique.

Il se dégage des résultats de cette recherche que les fonds provenant des diasporas africaines, pourtant considérables, ont un impact faible dans le développement du continent. Aujourd'hui, le volume des transferts de fonds des diasporas africaines vers leur pays d'origine [3] représente : 9% du produit intérieur brut (PIB) au Maroc, soit 4070 millions d'euros ; 11% du PIB au Mali, soit 450 millions d'euros ; 19% du PIB au Sénégal, soit 1250 millions d'euros ; 24% du PIB aux Comores, soit 70 millions d'euros (*Africa international*, 2008). Il est difficile de quantifier vraiment ces transferts, car ils empruntent des voies diverses et informelles. Toutefois, une vaste enquête réalisée auprès des migrants et résidents en France de ces quatre pays représentatifs des différents cas de figure en Afrique, montre que leurs transferts de fonds représentent entre 80% (Mali) et 75% (Maroc) de l'aide publique (APD) dont les quatre États bénéficient. Mais la plus importante partie de cet argent est pratiquement destinée à couvrir les besoins de base et les dépenses d'urgence ou sociales des familles qui vivent sur le seuil de la pauvreté dans le contexte des pays destinataires. Les autres dépenses ont trait à la santé et à l'éducation.

À la lumière de ces données, on peut dire que les Africains de la diaspora se présentent comme des *homo donateur* qui jouent, de manière populaire et informelle, le rôle d'un État social populaire ou informel. Ce rôle produit des effets pervers que j'appelle « *effet hyperbolique de rente* ». Dans les faits, ce sont des pans entiers de personnes et de familles qui deviennent des rentiers de la « manne » des diasporas africaines.

2.2. Type II.

Diasporas africaines *homo oeconomicus*

[Retour à la table des matières](#)

Ce type renvoie aux ressources destinées à l'épargne individuelle ou destinées à l'investissement dans des activités ou dans l'immobilier. Toutefois, il importe de noter que les investissements productifs (création d'entreprises), le levier de croissance le plus fort pour le pays d'origine, n'ont jusqu'à maintenant pas eu les résultats escomptés. En effet, de nombreux migrants qui ont tenté et géré une activité depuis le pays d'accueil ont échoué. Cependant, en général les migrants issus de catégories socioprofessionnelles supérieures ont connu des succès spectaculaires, leurs entreprises ayant généré de nombreux emplois et font partie des petites et moyennes entreprises (PME) les mieux gérées et les plus innovantes de leur pays d'origine.

Par ailleurs, les diasporas africaines prennent des initiatives, seules ou en partenariat, avec des mouvements associatifs des pays d'accueil. Il s'agit, par exemple, de l'engagement volontaire formel ou informel des émigrants dans des activités de développement économique, social et culturel de leurs localités ou régions d'origine, à travers l'expédition de biens en nature, de transferts financiers « institués » (retenues sur salaire effectuées par les services sociaux de retraites, d'allocations familiales, etc.) ou « volontaires » du pays d'accueil vers le pays d'origine.

Parfois, les émigrés eux-mêmes s'organisent de façon formelle dans des associations pour participer, en groupe et en coopération avec des acteurs demeurés aux pays, à la conception et à la réalisation des projets de développement en terre d'origine : construction d'écoles, de logements pour les instituteurs, de dispensaires, d'aménagement de périmètres irrigués, de constitution de banques céréalières, de réseaux d'eau potable, etc. (Dewitte, 1995 ; Condamines, 1993). On remarque aussi des cas de synergie entre des associations de la diaspora avec des ONG du pays hôte pour une nouvelle approche du développement et la coopération Nord-Sud (Dewitte, 1995). Le cas le plus connu et souvent cité est celui des associations des diasporas de la val-

lée du fleuve Sénégal (Mauritanie, Sénégal et Mali) (De La Brosse, 1994). L'autre forme de ce type de développement et de coopération Nord Sud est le cas de jumelage des villes ou régions du pays d'accueil à celles du pays d'origine des diasporas.

Désormais, la coopération au développement ne peut plus se passer des diasporas, les pays hôtes doivent reconnaître les associations diasporiques comme acteurs de développement de leur pays afin que celles-ci puissent bénéficier des moyens et de légitimité pour s'engager dans la coopération et le développement international. Depuis quelques [4] années, tant du côté des pays d'accueil que des pays d'origine, on tente de mettre en place certaines mesures comme des mécanismes d'information, de conseil ou d'orientation pour les candidats investisseurs, la défiscalisation des placements d'argent des diasporas, la création des fondations, alimentées en partie par l'épargne des émigrés, pour financer des activités sociales ou éducatives dans les pays d'origine.

2.3. Type III.

Diasporas africaines *homo scienteticus* et *homo technicus* (S&T)

2.3.1. *Bref historique des rapports Diasporas S&T et pays d'origine*

[Retour à la table des matières](#)

La coopération des diasporas S&T n'est pas nouvelle. L'histoire des sciences et des technologies montre des exemples de ce type de coopération, qu'il s'agisse d'initiatives individuelles ou de projets collectifs d'associations diasporiques S&T des universités hôtes d'Europe ou d'Amérique du Nord. « Historiquement, sinon ontologiquement, la science et la technologie se sont nourries des déplacements de ceux qui y ont contribué, que ces mouvements aient été entrepris pour mettre en commun des acquis, pour se poser en concurrent ou pour coopérer. On s'accorde en général à reconnaître que cette circulation internationale des personnes et compétences a des effets bénéfiques. Il

s'avère qu'elle suscite un brassage d'idées et, en fin de compte une optimisation cognitive globale. » (Meyer, Kaplan, Charum, 2001 : 345).

Si dans le passé les diasporas scientifiques ont joué un rôle dans l'évolution et la reconstruction scientifique des pays d'accueil et des pays d'origine, le rôle actuel de la dispersion internationale scientifique apparaît encore plus important qu'on ne le croit (Halary, 1994). Bref, la science et la technologie sont les marques profondes des effets des migrations des savants, chercheurs et professeurs.

2.3.2. Diasporas S&T et mondialisation

De nos jours, la mondialisation a induit la « Science-Monde » qui permet la circulation des savants et des chercheurs à l'intérieur d'une communauté scientifique internationale. L'évolution prodigieuse de la science et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au cours des vingt dernières années a permis à certaines diasporas S&T de jouer un rôle important dans le développement et le renforcement des capacités scientifiques et technologiques de leur pays. On croit d'ailleurs que ce rôle ira en grandissant et modèlera l'avenir scientifique dans le monde. En effet, les grandes mutations en cours dans le monde contemporain laissent voir que la répartition des savoirs, des pouvoirs économiques, politiques et militaires va dépendre « largement des migrations scientifiques et technologiques » (Portnoff, 1996 : 57).

On estime aujourd'hui qu'environ un tiers des diasporas scientifiques et technologiques (S&T) provenant des pays en développement travaillent dans le Nord. Leur productivité scientifique et technique en termes de publications et de brevets déposés est, toute chose étant égale par ailleurs, bien supérieure dans leur pays d'accueil qu'elle ne le serait dans leur pays d'origine. En outre, l'essentiel de leurs productions reste dans les pays du Nord, lieux de résidence des diasporas du Sud (Meyer, Kaplan, Charum, 2001 : 350). La mise en place de cadres juridiques et politiques ont permis à des pays d'origine de bénéficier des travaux de leurs diasporas S&T.

Deux grands mécanismes ont contribué à cette réalité : 1) Le « retour de cerveaux » (ou « l'option-retour », lorsque les conditions poli-

tiques et sociales le permettent. 2). « *L'option diaspora* » qui consiste à mettre sur pied des réseaux de mobilisation à distance et de reconnexion des chercheurs, des ingénieurs de la diaspora avec la communauté scientifique présente sur le territoire national. Le retour des compétences et les réseaux de reconnexion ont fait en sorte que l'on préfère aujourd'hui les [5] termes de « mobilité », de « circulation » de migration ou d'« échange de cerveaux » à l'expression « exode de cerveaux » (Laplante, 2001).

2.3.3. *Diasporas S&T d'Asie*

Dans la première moitié des années 1970, les nouveaux pays industrialisés (NPI) du Sud-Est asiatique ont mis en place des politiques et des programmes visant la réinsertion systématique de leurs nationaux formés à l'étranger. À la fin de la même décennie, deux organisations internationales ont été créées pour financer des projets d'aide au retour dans leur pays d'origine des membres hautement qualifiés des diasporas. Ce sont l'Organisation internationale pour les migrants (OIM) et le programme *Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals* (TOKTEN). Ce dernier est administré par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

C'est sans doute Taïwan et la Corée du Sud qui ont mis en application les politiques de retour des compétences de façon plus volontariste. Une fois réalisés, ces retours contribuent effectivement au développement scientifique, technologique et industriel des pays d'origine. C'est ce qui a été observé par exemple dans le cas de Taiwan, de Hong Kong et de Singapour où le retour de leurs expatriés scientifiques a fait augmenter de façon extraordinaire le nombre de publications scientifiques de haut niveau. Il en est de même dans le domaine industriel. Ainsi en 1996, sur les 193 sociétés créées dans le cadre d'un parc industriel et scientifique à Taïwan (le parc *HSINCHU*, leader mondial dans le secteur des ordinateurs personnels et des circuits intégrés), 81 l'ont été par les scientifiques et les ingénieurs taïwanais de retour des États-Unis (Gaillard et Gaillard, 1998).

D'autres pays ont mis en place depuis plusieurs années des politiques vraiment volontaristes. C'est le cas de l'Inde qui a constitué un

Comité national des diasporas (High Level Committee on Indian Diaspora) dont le but est de déterminer comment l'État peut tirer profit du potentiel que représentent les diasporas. Les grandes propositions sont la constitution de base de données centrale des diasporas, la mise en place de dispositifs d'accueil de chercheurs de haut niveau, d'échange de doctorants, la mise en œuvre de mesures pour faire bénéficier les universités et les centres de recherche nationaux de l'expérience des diasporas, etc. La Corée du Sud et Singapour ont mis en place des politiques volontaristes salariales incitatives pour faire revenir dans les structures nationales les chercheurs expatriés les plus brillants.

Les diasporas de retour favorisent l'internationalisation bénéfique des activités scientifiques et industrielles des pays d'origine. Les NTIC donnent donc une nouvelle configuration aux relations et aux échanges scientifiques entre les membres de la diaspora d'une part, et avec la communauté scientifique du pays d'origine d'autre part. C'est ainsi qu'au cours des décennies 1980-1990 et 1990-2000, un nombre croissant d'initiatives ont été prises par plusieurs pays pour répertorier, mobiliser et reconnecter leurs diasporas scientifiques et technologiques (S&T) avec leurs collègues du territoire national.

2.3.4. Diasporas S&T d'Afrique

En Afrique, 23 000 diplômés émigraient chaque année dans les pays du Nord et cette émigration coûterait environ 4 milliards de dollars US (*Le Monde diplomatique*, mars 2002 :20). Malgré ce haut potentiel que représentent les diasporas S&T du continent, force est de constater que, sauf quelques projets de nouvelles politiques et expériences éparses, l'organisation formelle de coopération entre les diasporas S&T africaines et leur pays d'origine est très peu développée sinon inexistante. Mais depuis la fin des années 1990, le partenariat avec les diasporas est un objectif important de nombreux États africains. Le réseau South African Network of Skills Abroad (SANSA), fruit d'un programme de coopération entre la France et l'Afrique du Sud, est devenu une référence en matière d'appui aux diasporas scientifiques sud-africains en Europe (Waast, 2003a, 2003b, 2002 et 2001).

[6]

De grands programmes multilatéraux tels que Migration internationale pour le développement en Afrique (MIDA) et plus largement le Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) visent à faire l'inventaire des compétences expatriées pour les mobiliser dans des programmes de développement régionaux dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et de la technologie (Barré, Meyer et Vinck, 2003). Mais il existe aussi déjà des institutions scientifiques à l'échelle panafricaine. C'est le cas notamment du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) créé en 1973 par des chercheurs africains pour le développement des capacités et des outils scientifiques susceptibles de participer aux progrès du continent². Les principaux objectifs du CODESRIA sont de faciliter la recherche multidisciplinaire, de renforcer les compétences des chercheurs africains, de créer de multiples forums d'échanges et d'informations entre chercheurs africains. Par ailleurs, depuis un certain temps déjà, les diasporas scientifiques et techniques africaines apportent, sous diverses formes, leur contribution à l'enseignement supérieur et à la recherche dans leur pays d'origine (Halary, 1994).

Une première forme est l'organisation des enseignants du niveau supérieur, des chercheurs et des ingénieurs africains qui résident en Europe et en Amérique du Nord à différentes fins : entraide, échanges d'informations, mobilisation à distance et reconnexion des chercheurs et les ingénieurs de la diaspora avec la communauté scientifique et technique du territoire national. Ils contribuent ainsi au développement et/ou au renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays d'origine (Diarra, 2000).

Actuellement, les pays d'Afrique dans lesquels l'apport des diasporas S&T est systématiquement institutionnalisé par des politiques nationales de développement de l'enseignement supérieur et de recherches, aussi bien dans les sciences sociales que les sciences pures ou appliquées, sont : l'Érythrée, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, le Mali, le Ghana, le Nigeria, le Sénégal, le Cameroun, le Bénin et Madagascar (*Afrique éducation*, 1997). Des organisations internationales ont mis

² Le siège du CODESRIA est à Dakar au Sénégal.

en place des programmes d'appui à la mobilité Nord/Sud des diasporas S&T africaines.

Ainsi, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) a des programmes de financement des projets de coopération entre les diasporas S&T du Nord et les universités francophones du Sud³. Quant au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ses subventions s'adressent à tous les pays membres de l'ONU. Les États africains doivent, selon leur situation, soit poursuivre et consolider leurs acquis en la matière, soit élaborer des politiques et mettre en place des dispositifs de coopération entre leurs diasporas S&T et la communauté scientifique et technique présente sur le territoire national. Dès lors, l'Afrique aussi retrouvera là la fécondité de la métaphore agraire dont procède le premier sens du mot diaspora.

2.4. TYPE IV

Diasporas africaines *homo politicus* (*democratus*)

[Retour à la table des matières](#)

Les associations diasporiques africaines établissent des liens de solidarité internationale avec les mouvements associatifs et les organisations de coopération internationale (OCI) pour appuyer les regroupements de la société civile et les partis d'opposition dans la lutte pour la démocratisation et l'État de droit dans les pays d'Afrique généralement sous des dictatures. Au Québec, c'est le cas de la formation du Collectif pour la démocratie au Togo (CDT) dans les années 1990 dans la foulée des mouvements de démocratisation en Afrique.

³ Quelques programmes de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) : 1) *Appui à la coopération des diasporas scientifiques implantées en Amérique du Nord* ; 2) *Professeurs chercheurs invités du Sud* ; *Partenariat université entreprises du Nord et du Sud pour le développement* (PUED) ; 3) *Professeurs chercheurs invités du Sud*.

[7]

Le CDT regroupait la Communauté togolaise au Canada (CTC), la Diaspora togolaise pour la démocratie (DIASTODE), les OCI comme l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI), le Canadian University Solidarity Overseas (CUSO), le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), la Ligue des droits et liberté du Québec (LDLQ). Le Collectif pour la démocratie au Togo (CDT) avait le soutien financier du Centre international pour la démocratie et les droits de la personne (CIDDP), aujourd'hui le Centre Droit et Démocratie (CDD), organisme parapublic créé par le gouvernement du Canada pour appuyer les mouvements de défense des droits de la personne et de la démocratie dans les pays en émergent.

Le CDT a pu ainsi envoyer des observateurs canadiens aux élections présidentielles et législatives au Togo dans les années 1992-1995, organiser aussi un séminaire international de la diaspora togolaise à Ottawa-Hull qui a donné lieu à la création de la Diaspora togolaise pour la démocratie DIASTODE en 1995. En 2003, les États généraux des Togolais de l'extérieur ont eu lieu à Montréal et leurs assises ont permis de renforcer le mouvement diasporique togolais par la fondation de la Diaspora togolaise pour la démocratie et le développement (DIASTODE).

[7]

**Les diasporas africaines, substituts à l'État social
ou agents de développement ?.**

III

DIASPORAS AFRICAINES *HOMO DEVELOPPEMENTUS* ?

[Retour à la table des matières](#)

À quelles conditions les diasporas africaines seraient-elles des agents de développement de l'Afrique ? On ne peut parier du développement d'une société totale que dans la mesure où les transformations sociales qu'il engendre touchent aux sous-systèmes économique, politique, social et culturel qui composent le système social global. Depuis la fin des années 1990, les États africains postcoloniaux ont reconnu le rôle déterminant de leurs diasporas dans le développement de l'Afrique. Cette reconnaissance est clairement définie dans le programme d'action du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD, d'après l'acronyme anglais) élaboré par des chefs d'États africains et discuté au Sommet du G8 à Kananaskis, en Alberta les 26 et 27 juin 2002.

Mais le NEPAD n'élabore pas sur les politiques à mettre en place pour que les Africains de la diaspora puissent contribuer efficacement au développement du continent. Toutefois, en s'inspirant des études importantes sur les contributions des diasporas dans le monde d'une part (voir références bibliographiques) et le contexte des États africains d'autre part, on est en mesure de définir les conditions sous les-

quelles l'Afrique pourrait mettre à profit le potentiel gigantesque de ses diasporas pour son développement. Il s'agirait en fait, pour les États africains postcoloniaux, d'élaborer et de mettre en exécution des programmes d'action qui rationalisent, dans une perspective de développement national, les ressources des diasporas africaines :

1. *homo donator*,
2. *homo oeconomicus*,
3. *homo scienteticus-technicus (S&T)* et
4. *homo politicus (democraticus)*
5. *homo developmentus* aux côtés des agents traditionnels de développement que sont les bailleurs de fonds, les experts nationaux et internationaux, les Organisations non-gouvernementales (ONG), les gouvernements locaux (municipalités, préfectures, Églises), les associations de la société civile, la communauté S&T présente sur le territoire national, etc.

En pratique, on doit canaliser et rationaliser les quatre catégories de ressources diasporiques dans une perspective de développement.

3.1. Canalisation et rationalisation des ressources des diasporas *homo donator*

[Retour à la table des matières](#)

Il s'agit ici de construire un nouvel État social par des initiatives innovantes dans le domaine des politiques sociales (sécurité sociale, assurance maladie, système d'allocations familiales, etc.). Pour cela, les États africains doivent :

[8]

1. Encourager, multiplier et inscrire dans la continuité les transferts de fonds des diasporas.

2. Favoriser le développement des mutuelles d'épargne, de crédit, d'assurance qui permettrait par exemple aux familles de continuer de recevoir des fonds quand le migrant est en chômage.
3. Favoriser le co-financement « diasporas et aide publique » pour réaliser des projets dans des secteurs précis comme la santé et l'éducation (BAD, 2008).

3.2. Canalisation et rationalisation des ressources des diasporas *homo oeconomicus*

[Retour à la table des matières](#)

Pour cela, les États africains doivent mettre en vigueur des politiques de manière à :

1. Orienter une grande partie des transferts de fonds des diasporas vers l'épargne.
2. Investir dans le capital humain pour former des personnes capables d'entrepreneuriat.
3. Orienter les transferts de fonds dans des investissements productifs de création de petites et petites entreprises (PPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui contribueront à la croissance socioéconomique des pays d'origine.
4. Favoriser la coopération entre les mouvements associatifs d'économie sociale ou populaire des pays d'origine et les organisations des diasporas africaines pour initier en partenariat des projets de développement local.
5. Favoriser la création de marchés financiers regroupant plusieurs États africains.

3.3. Canalisation et rationalisation des ressources des diasporas *homo scientifucus-technocus (S&T)*

[Retour à la table des matières](#)

La réalité des diasporas S&T est fort complexe. Leurs formes et leurs modèles varient selon l'économie, la culture et le système socio-politique des pays. Mais il est reconnu que leurs productions scientifiques, techniques et artistiques constituent ou peuvent constituer des ressources potentielles du développement des pays d'origine. Dans le contexte de la mondialisation, les États africains doivent élaborer des politiques et établir des mesures juridiques afin que leurs diasporas S&T contribuent au renforcement des capacités technoscientifiques et au développement de l'Afrique. C'est dans ce sens que les États africains doivent :

1. Mettre en vigueur des politiques souples et efficaces dans le développement et le renforcement de la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les pays d'origine.
2. Encourager leurs diasporas, chercheurs et ingénieurs, à former des réseaux dans les pays d'accueil.
3. Envisager des réseaux des diasporas S&T interétatiques et panafricains dans le meilleur cas.
4. Mettre en œuvre des programmes de missions de courts et/ou de longs séjours visant le développement ou le renforcement des capacités nationales en matière d'enseignement et de recherche.
5. Mettre à profit les nouvelles technologies d'informations et de communications (NTIC) pour que les diasporas S&T africaines et la communauté scientifique nationale puissent travailler ensemble soit en pays d'origine, soit en pays d'accueil.

3.4. Canalisation et rationalisation des ressources des diasporas africaines *homo politicus (democraticus)*

[Retour à la table des matières](#)

L'implication des diasporas africaines *homo politicus* (*democraticus*) dans l'espace politique des pays d'origine à partir des pays hôtes peut dépendre de deux grands facteurs. D'abord, il y a la nature de la *politie* (système politique) dans l'un ou l'autre pays. Si, en général, les pays du [9] Nord où résident les diasporas sont des démocraties qui offrent, toute chose étant égale par ailleurs, l'espace de liberté politique, il n'en est pas de même dans la plupart des pays d'Afrique. Ensuite, il y a l'éthique politique qui guide le citoyen de la diaspora. Les diasporas africaines qui sont inspirées par l'éthique de la démocratie peuvent appuyer la démocratisation de leur pays sous différentes formes : publication d'articles, insertion dans les mouvements de solidarité internationale, lobbying politique et démocratique dans le pays d'accueil, etc. Parfois, certains États africains font appel à leurs expatriés pour assumer des fonctions politiques dans la nation.

EN GUISE DE CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

L'un des problèmes du développement de l'Afrique, c'est le « chaînon » manquant entre le « niveau micro » et le « niveau macro » de chaque sous-système (l'économique, le social, le culturel et le politique) de la société globale. Or, le « niveau méso » est justement ce « chaînon » manquant. En canalisant et en rationalisant les ressources des diasporas africaines au « niveau méso », on pourrait établir progressivement le pont entre le « niveau micro » du développement et le « niveau macro » pour réaliser les changements sociaux qui condui-

raient les nations de l'Afrique contemporaine à un réel développement ⁴.

[10]

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

AFRICA INTERNATIONAL, (2008). *Comment les transferts de fonds des migrants peuvent mieux bénéficier au développement*, n° 420, mai pp. 16-19.

ASSOGBA, Yao (2004). *Sortir l'Afrique du gouffre de l'histoire. Le défi éthique du développement et de la renaissance de l'Afrique noire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

ASSOGBA, Yao (2002). *Et si les Africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l'Afrique ?*, Chaire de recherche du Canada de développement des collectivités (CRDC), Série recherche no. 24, 2002, 19 p., Université du Québec en Outaouais (UQO).

ASSOGBA, Yao (2000). « Gouvernance, économie sociale et développement en Afrique », *Cahiers de recherche en développement communautaire*, Série Recherche n° 16, Université du Québec à Hull.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD) (2008). *Le transfert de fonds par les travailleurs migrants au centre des efforts de développement en Afrique*, Rapport d'enquêtes mars-avril, p. 17.

BARRÉ, Rémi, HERNANDEZ, Valeria, Meyer, Jean-Baptiste et VINCK, Dominique (2003). *Diasporas scientifiques. Comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et de leurs ingénieurs expatriés ?* Paris, Institut de recherche pour le développement, Collection Expertise collégiale.

⁴ Lire notamment : Yao Assogba, *Sortir l'Afrique du gouffre de l'histoire. Le défi éthique du développement et de la renaissance de l'Afrique noire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2004. Centre Continental, « Et si l'Afrique refusait le marché », *Alternatives Sud*, Vol. VIII, 2001, no 3.

BRAIVE, Fabienne (2002). « migrations, migrants et développement affaires compatibles », dans *Défis Sud*, n° 51.

CENTRE TRICONTINENTAL (2001). *Et si l'Afrique refusait le marché ?* Louvain-la-Neuve *Alternatives Sud*, vol. 8, n° 3.

CONDAMINES, Ch. (1993). « Les immigrés, atouts du développement » *Le Monde diplomatique*, n° 477, décembre, pp. 27-43.

DE LA BROSSE (1994). « Les immigrés, acteurs de la coopération ? Le cas des immigrés de la vallée du fleuve Sénégal en France », dans *Afrique 2000. Revue africaine de politique internationale*, n° 19, pp. 21-34.

DEFOURNY, Jacques, Patrick DEVELTERRE et Bénédicte Fonteneau (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris et Bruxelles, De Boeck université, collection Ouvertures économiques.

DE ROCHEBRUNE, Renaud (1996). « Diaspora chinoise » *Jeune Afrique*, n° 1845, 15 mai au 21 mai, pp. 36-41.

DEWITTE, Ph. (1995). « Les migrants, coopérants de demain ? », *Projet*, n° 241, pp. 8-88.

DIARRA. Cheick Modibo (2000). *Navigateur interplanétaire. L'extraordinaire aventure d'un enfant du Mali partant à la conquête de Mars*, Paris, Albin Michel.

DOUCET, Chantal et FAVREAU, Louis (2006). « Les diasporas ouest africaines, Agents de développement » ? *Cahiers de recherche en développement communautaire*, Série Comparaisons internationales, n° 30, Université du Québec en Outaouais, 33 p.

FAVREAU, Louis et FALL Abdou Salm, « La reconstruction d'Etats sociaux au Sud : essai d'analyse politique », Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais (UQO), Miméo 2005, 39 p.

GAILLARD, Jacques et GAILLARD, Anne-Marie (1998). « Fuite des cerveaux, retours et diasporas » *Futuribles*, n° 228, février, pp. 25-49.

HALARY, Ch. (1994). *Les exilés du savoir. Les migrations scientifiques internationales et leurs mobiles*, Paris, L'Harmattan, 301 pages.

LAPLANTE, L. (2001). « Exode ou migration des cerveaux », *Revue Notre-Dame*, vol. 99, n° 3, 1-11.

MEYER, J.-B., KAPLAN, David, CHARUM, Jorge « Nomadisme des scientifiques et nouvelle géopolitique du savoir », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 168, juin 2001, pp. 341-354.

NUMÉRO SPÉCIAL, *Afrique Éducation* (1997). « Retour en Afrique des cadres diplômés africains ».

PORTNOFF, A.-Y. (1996). « Les diasporas scientifiques modèlent l'avenir » *Futuribles*, n° 210, juin, pp. 57-59.

UNION AFRICAINE (2001). *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD), Abuja, Nigeria, octobre, 2001.

ROUILLÉ d'ORFEUIL (2002), *Économie, le réveil des citoyens. Les alternatives à la mondialisation*, Paris, La Découverte.

WAAST, R. (2003). « Diasporas en contexte », dans *Diasporas scientifiques. Comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et de leurs ingénieurs expatriés* », vol. 2, pp. 1-14.

WAAST, R. (2002). *L'état des sciences en Afrique : vue d'ensemble*, Paris, Ministère français des Affaires étrangères, collection Études, 67 p.

WAAST, R. et GAILLARD, J. (2001). *L'état des sciences en Afrique*, Rapports définitifs à la Commission européenne et au Ministère français des Affaires étrangères, 16 volumes, Paris, Institut de recherche pour le développement (IRD), 1 050 p.

Revue et magazines

[Retour à la table des matières](#)

Afrique Éducation, 1997.

Afrique 2000. Revue africaine de politique internationale, 1994, n° 19

Alternatives Sud, vol. 8, n° 3, 2001

Alternatives Sud, vol. 8, n° 3, 2000

Cahier du GEMDEV, n° 24, 1996.

Futuribles, n° 228, 1998.

Futuribles, n° 210, 1996.

Jeune Afrique, n° 1845, 1996.

Le Monde diplomatique, n° 477, 1993.

Politique Africaine, n° 71, 1998.

Politique Africaine, n° 51, 1993.

Projet, n° 241, 1995.

Fin du texte